



Assemblée générale annuelle 2025 (AGA) des membres du Club Unigym Gatineau

Veuillez noter que l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Club Unigym Gatineau se tiendra **mercredi le 26 novembre 2025 à 19 h au Centre sportif de Gatineau, salle 254.**

L'assemblée générale annuelle se compose de tous les membres du Club. Sont membres du Club:

- Tout parent ou tuteur de gymnaste mineur et tout gymnaste majeur dûment inscrits au Club dans l'année gymnique courante (1er septembre au 31 août) et ayant acquitté l'ensemble des frais déterminés par le conseil d'administration.
- Tout administrateur coopté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Régularisation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 25 novembre 2024
5. Rapport du président
6. Rapport de la directrice générale
7. Présentation des états financiers 2025
8. Présentation des prévisions financières 2025-2026
9. Ratification des modifications aux règlements généraux
10. Nomination du vérificateur
11. Période de questions
12. Nomination du président et du secrétaire d'élection
13. Élection des membres du conseil d'administration
14. Levée de l'assemblée

Voir les règlements généraux article 19 et 20 pour la composition du conseil d'administration et les procédures d'élections et de mise en nomination (ci-joint).

Les postes disponibles (4) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2025 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif - mandat de 2 ans
- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif – mandat de 2 ans
- 1 postes d'administrateur en provenance de tout secteur – mandat de 1 ans

Les administrateurs dont les mandats se terminent en 2025 sont :

- Pascal Croteau, secteur compétitif
- Véronique Rioux, secteur récréatif

Mise en nomination

Les membres ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention confirmant leur provenance (secteur) ainsi que leur compétences et expertise à l'attention du président du conseil d'administration à jpcaron@unigymgatineau.com au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale – mercredi le 12 novembre 2025, 17h.

Règlements Généraux - Article 19-20

Article 19 - Composition et durée des fonctions

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de dix (10) administrateurs :

- Il y a huit (8) membres incluant au minimum deux (2) membres en provenance du secteur récréatif, deux (2) membres en provenance du secteur compétitif et deux (2) membres en provenance du Sport-Études. Les huit (8) membres sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle et la durée de leur mandat est de deux (2) ans. Les membres élus conservent leur affiliation à un secteur particulier pour la durée totale de leur mandat.
- Deux (2) membres cooptés. Les personnes cooptées agissant à titre d'administrateur sont nommées par les membres du conseil d'administration et possèdent les mêmes droits et obligations que les membres. Le mandat est de deux ans. Advenant qu'un poste de personne coopté soit vacant, il pourrait être comblé par un membre qui détient une expertise recherchée. Il devra soumettre sa candidature et être recommandé par un membre du conseil. Ces derniers examineront sa candidature et détermineront si sa candidature est acceptée.

De plus, le représentant de la ville de Gatineau, nommé par cette dernière, ainsi que le Directeur général du Club, peuvent participer d'office à toutes les rencontres du conseil d'administration à titre d'invités mais n'ont pas de droit de vote quant aux décisions du conseil.

Article 20 – Élection

Quatre (4) administrateurs sont élus les années paires et quatre (4) administrateurs sont élus les années impaires lors de l'assemblée générale annuelle. Un maximum de deux (2) personnes cooptés les années paires sont nommés pour un mandat de deux ans en raison de 1 personne par année. Lors des élections, les membres doivent chercher à encourager la parité hommes, femmes.

Mise en nomination

Les membres ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre le formulaire de mise en candidature, un bref curriculum vitae et une lettre d'intention à l'attention du président du conseil d'administration au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Président et secrétaire d'assemblée

L'assemblée nomme un secrétaire et un président d'assemblée parmi les personnes présentes, n'ayant pas soumis leur candidature, lesquelles après avoir accepté d'agir en cette qualité n'ont pas droit de vote. Ce dernier détermine la procédure des délibérations, y compris le temps et les moyens relatifs aux ajournements et aux élections. L'assemblée nomme aussi 2 scrutateurs qui peuvent, mais ne doivent pas être nécessairement membre du Club.

Le président donne lecture des noms dont les mandats sont complétés ainsi que des sièges vacants par démission, s'il y a lieu.

Élection aux postes réservés aux membres

Après avoir fourni les noms des candidats ayant soumis une lettre d'intention, le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- Seuls les membres peuvent participer à l'élection.
- S'il y a plus de candidats que de sièges vacants, il y a élection. Par contre, si le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation.

- Si, suite aux élections des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votants soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.
- L'élection a lieu au vote secret, qui consiste à distribuer des bulletins à chaque membre qui inscrit les candidats de son choix pour un nombre correspondant aux sièges vacants.
- Le secrétaire d'élection et les scrutateurs ramassent les bulletins de vote et en font le décompte. Les personnes dont les noms ont accumulé le plus de votes sont élues.
- En cas d'égalité de votes pour le dernier siège, le scrutin est repris entre les candidats ayant accumulé le même nombre de votes.
- Le président d'élection nomme les nouveaux élus. Les bulletins de vote sont détruits par les scrutateurs immédiatement après le vote s'il n'y a pas de recomptage.
- Toute décision du président d'élection quant à la procédure lie l'assemblée à moins que cette dernière en appelle.



**UNIGYM
GATINEAU**

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE 2024
MERCREDI LE 27 NOVEMBRE 2024, 19h
CENTRE SPORTIF DE GATINEAU – SALLE 254**

Membres du conseil d'administration présents (9) : Chantal St-Cyr – (présidente), Pascal Croteau (vice-président), Véronique Plouffe (trésorière), Anne-Marie Bard (secrétaire), Véronique Rioux (administratrice), Michelle Roy (administratrice), Daniel Cyr (administrateur), Jean-Paul Caron (membre coopté), Jean Dion (membre coopté).

Membres présents (11) : Jacynthe Bastien (Nicolas Cyr), Roxanne Brochu (Océane Leduc), Marie-France St-Jean (Xavier Lafrenière), Simon Lafrenière (Xavier Lafrenière), Shadi Chaaraoui (Amélia Chaaraoui), Nicolas Reynier (Laora et Salomé Cadot-Reynier), David Girard (Nicolas Girard), Marie-Laure Turmel (Catriona Turmel-Bonnet), Julie Gosselin (Cassia Chrétien), Mathieu Allie (Dalyanne Allie), Marie Vaillancourt (Jasmine Laporte).

Autres membres présents (non-votant) (5) : Jacynthe Harper (directrice générale), Léonie Gauthier (chef de secteur Gatineau), Myriane Thériault (chef de secteur Gatineau), Marie-Eve Poitras (directrice technique), Ganaëlle Brunet (chef de secteur Hull)

Vingt (20) membres votants sont présents au début de la réunion.

Le quorum étant constaté, la réunion débute 19h08.

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est confirmée par la présidente Chantal St-Cyr à 19h08. Elle adresse ses salutations à tous les participants et rappelle que l'assemblée générale annuelle (AGA) a pour but de mettre en lumière les réalisations du Club au cours de l'année écoulée.

[**AGA 2024 – Unigym Gatineau 27-11-2024 / 01**](#)

Anne-Marie Bard propose Marie-France St-Jean comme secrétaire d'assemblée et Jean Dion appuie.

2. Régularisation de l'avis de convocation

Conformément aux dispositions des règlements généraux, l'avis de convocation a été transmis aux membres au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

3. Vérification du quorum

Un minimum de vingt (20) personnes constitue le quorum pour toute assemblée des membres.

Le quorum est considéré atteint lorsque vingt membres sont présents au début de la rencontre en présentiel.

La majorité est établie à onze (11) voix, soit 50 % + 1.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente présente l'ordre du jour.

[AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 02](#)

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Pascal Croteau et appuyée par Roxanne Brochu.

Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 29 novembre 2023

La directrice générale confirme que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 est disponible sur le site internet du Club et qu'il est également inclus dans le cahier du membre.

Quelques minutes sont accordées aux membres pour prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023.

[AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 03](#)

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2023 est proposée par Jacynthe Bastien et appuyée par Pascal Croteau, avec la correction suivante : modification du nom de Daniel Cyr.

Adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la présidente

La présidente commence par présenter les membres du conseil d'administration et remercie ceux-ci pour leur présence complète à l'AGA.

La présidente présente son rapport sur les accomplissements, les améliorations et le rayonnement du Club au cours de la dernière année.

Voir cahier du membre en pièce jointe pour rapport complet de la présidente.

7. Rapport de la directrice générale

La directrice générale commence par adresser ses remerciements aux personnes impliquées au sein du conseil d'administration.

La directrice générale présente un aperçu du rapport annuel 2023-2024, disponible sur le site internet d'Unigym Gatineau.

La directrice générale cède la parole à M. Jean-Paul Caron pour présenter une mise à jour sur le dossier de la palestre de l'Ouest.

Pour un compte rendu complet de l'année 2023-2024, veuillez consulter le rapport annuel.

8. Présentation du plan stratégique 2024-2030

La présidente présente le travail accompli au cours des dernières années dans le cadre de la nouvelle planification stratégique.

Les nouvelles valeurs sont présentées en lien avec les orientations 2024-2030.

Les documents sont accessibles dans le bilan annuel 2023-2024, disponible pour les membres de l'assemblée ainsi que sur le site internet.

9. Ratification des états financiers

La présidente passe la parole à Véronique Plouffe, trésorière, pour la présentation des états financiers au 31 août 2024 qui sont disponibles sur le site internet d'Unigym Gatineau.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Marcil Lavallée – auditeur indépendant pour Unigym Gatineau depuis plusieurs années. Ils ont effectué l'audit des états financiers d'Unigym Gatineau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

[AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 04](#)

L'adoption des états financiers est proposée par Jean Dion et appuyée par Pascal Croteau.

Adoptée à l'unanimité.

10. Présentation des prévisions financières 2024-2025

La directrice générale confirme que les prévisions budgétaires pour 2024-2025 sont en cours d'élaboration.

11. Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration propose de poursuivre sa collaboration avec la firme comptable Marcil Lavallée.

[AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 05](#)

La nomination de Marcil Lavallée à titre de vérificateur pour l'année 2024-2025 est proposée par Michelle Roy et appuyée par Anne-Marie Bard.

Adopté à l'unanimité

12. Période de questions

Période de questions de 5 minutes ouvertes.

Question – Championnats canadiens combinés – Gatineau 2024

Une question est soulevée par un membre concernant le risque financier lié à l'organisation d'un événement d'envergure, comme les Championnats Canadiens combinés 2024.

Jean-Paul Caron, administrateur et président du comité organisateur des CC Gatineau 2024, présente un historique sur la planification, l'organisation et la présentation de cet événement. La planification du projet date de 2018 – CC 2020. Cependant, la présentation des CC 2020 a été annulée en mars 2020 – pandémie COVID, soit 2 mois avant la présentation de l'événement. En 2023, à la demande de Gym CAN et Gym QC, Unigym Gatineau a accepté de reprendre le projet avec les mêmes conditions et le cadre financier de 2020.

Le cadre financier a été respecté, permettant à Unigym Gatineau de générer un legs sportif et financier important pour le Club.

13. Nomination du président et du secrétaire d'élection

[**AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 06**](#)

Il est proposé par Chantal St-Cyr et appuyé par Roxanne Brochu que Jean-Paul Caron soit nommé président de l'élection et que Marie-France St-Jean soit désignée secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité

[**AGA – Unigym Gatineau – 27-11-2024 / 07**](#)

Il est proposé par Chantal St-Cyr et appuyé par Jacynthe Bastien que Léonie Gauthier et Myriane Thériault agissent à titre de scrutatrices en cas de vote.

Adopté à l'unanimité

14. Élection des membres du conseil d'administration

Le président d'élection fait un rappel des articles 19 et 20 des règlements généraux.

Il confirme que les cinq (5) postes disponibles pour l'élection au conseil d'administration lors de l'AGA 2024 sont les suivants :

- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif - mandat de 1 an
- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif – mandat de 1 an
- 2 postes d'administrateur en provenance de tout secteur – mandat de 2 ans
- 1 postes d'administrateur en provenance du secteur sport-études – mandat de 2 ans

En date du 13 novembre, date limite pour soumettre une lettre d'intention, trois membres en règle du secteur compétitif ont présenté leur candidature pour les postes disponibles en 2024.

- Daniel Cyr – Nicolas Cyr, 2 ans du secteur sport-études
- Anne-Marie Bard – Zalaé Desjardins, 2 ans de tout secteur
- Véronique Plouffe – Héloïse St-Amour, 2 ans de tout secteur

Conformément aux règlements généraux (RG), lorsque le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation. Les trois candidats sont donc confirmés sans élection.

Anne-Marie Bard est élue administratrice, représentant tout secteur, pour un mandat de deux ans.

Véronique Plouffe est élue administratrice, représentant tout secteur, mandat de 2 ans.

Daniel Cyr est élu administrateur, représentant secteur sport-études, mandat de 2 ans.

Le président d'élection procède à l'ouverture du scrutin pour les postes d'administrateurs vacants, la mise en candidature étant proposée par Pascal Croteau et appuyée par Véronique Plouffe :

- 1 poste administrateur de 1 an de provenance récréative
- 1 poste administrateur de 1 an de provenance compétitive

Pour le poste du secteur récréatif, le président demande s'il y a des nominations. Aucune n'est proposée.

Pour le poste de secteur compétitif, le président demande s'il y a des nominations

Véronique Plouffe propose la candidature de Roxanne Brochu, appuyée par Pascal Croteau. Roxanne Brochu accepte sa nomination.

Aucune autre proposition.

Roxanne Brochu est élue par acclamation, pour un mandat de 1 an.

Les élections sont déclarées closes.

15. Levée de l'assemblée

Tous les sujets de discussion ayant été abordés, la réunion est proposée pour clôture par Jacynthe Bastien et appuyée par Véronique Plouffe.

Levée de la réunion à 20 h 41.

Chantal St-Cyr, présidente

Anne-Marie Bard, secrétaire